

## COMMUNIQUÉ DU PERSONNEL DU COLLÈGE ROSA LUXEMBURG RÉUNI MERCREDI 22 AVRIL 2020

Nous, enseignantes réunies mercredi 22 avril 2020 afin de préparer le CHS de notre établissement, le collège Rosa Luxemburg à Aubervilliers, tenons à exprimer notre inquiétude la plus vive concernant les annonces du président de la République et du ministre de l'Éducation sur la réouverture progressive des écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai.

Nous nous appuyons sur le communiqué intersyndical du 17 avril pour revendiquer :

- la mise en place d'une politique massive de tests qui devra correspondre aux préconisations du conseil scientifique et de l'OMS ;
- la désinfection des écoles, services et établissements scolaires qui ont été fréquentés pendant la période de confinement avec des dotations en matériel spécifique (équipements, masques...) et une protection adaptée ;
- la fourniture des matériels de protection (gel hydroalcoolique, gants et masques chirurgicaux ou FFP2) en quantité suffisante pour les agent-e-s et les élèves adaptés à la situation de travail de chacun ;
- les personnels dont la santé ou la pathologie le nécessite doivent bénéficier des mesures d'éloignement du travail et avoir un suivi médical tel que prévu par le décret 82-453 modifié ;
- les élèves dont la santé ou la pathologie le nécessite, et celles et ceux dont les parents souffrent de grandes pathologies, doivent pouvoir être exemptés du retour en présentiel ;
- des garanties concernant la limitation des effectifs par groupes dès le retour des élèves (retour qui ne peut être simultané de celui des adultes), pour permettre la distanciation sociale exigée par ailleurs, et ce pour l'ensemble des niveaux et tous les lieux fréquentés par les élèves et personnels (cantine scolaire, internats, couloirs etc.).
- l'assurance qu'il n'y aura plus de postes vacants chez les agent.e.s ATTEE : nous avons adressé un courrier en début d'année au Conseil départemental pour que l'équivalent du poste et demi que nous avons perdu soit pourvu. Nous attendons également des réponses concrètes du Conseil départemental : qu'est-ce qui sera mis en place pour faire face à la situation exceptionnelle que nous vivons si reprise il y a ? ;
- l'élargissement des mesures d'éloignement du travail aux personnels n'ayant pas d'autres choix que les transports en commun pour se rendre au collège ;
- l'engagement de ne pas demander aux enseignant.e.s de faire une double journée (cours en présentiel doublé de cours en télétravail).

Nous sommes d'accord pour dire qu'il faut que les élèves puissent continuer à étudier, mais nous ne souhaitons pas qu'une rentrée se fasse en mettant en danger la sécurité des élèves, de leur famille et du personnel.

Nous nous inquiétons des élèves dont nous n'avons pas de nouvelles, mais nous refusons qu'on nous culpabilise.

Nous n'organiserons pas la rentrée en amont : il nous faut des garanties que les mesures de sécurité énoncées soient appliquées. Si toutes ces conditions ne sont pas respectées, nous ne pourrions pas faire notre rentrée.

Le gouvernement portera la responsabilité des conséquences sanitaires de décisions qui seraient guidées d'abord par des motifs liés à la relance de l'économie au détriment de la santé et de la vie des personnels et des élèves, de leur famille et de leur entourage.